



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**



\*16095287\*

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

28-06-2016

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0452.892.505

**Dénomination**(en entier) : **La Maison des Employés en Wallonie Picarde**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : 4 rue Roc Saint Nicaise 7500 Tournai

**Objet de l'acte : Modification du conseil d'administration - Modification des statuts**

Assemblée générale du 13 juin 2013

L'assemblée générale acte la démission de Mr Jean Peeters de son mandat d'administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants :

- Boël Catherine
- Dubois Carine
- Zidda Natalino

L'assemblée générale nomme administratrice Madame Rita Liebens, née le 9 novembre 1972 à Tournai, domiciliée 10 rue de la Saulx à 7601 Roucourt.

Conseil d'administration du 13 juin 2013:

Le conseil d'administration confie la gestion journalière à Mme Boël et nomme en son sein :

- Catherine Boël administratrice déléguée
- Carine Dubois trésorière
- Rita Liebens secrétaire

Assemblée générale du 16 octobre 2014

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- Boël Catherine, administratrice déléguée
- Dubois Carine, trésorière
- Liebens Rita, secrétaire
- Zidda Natalino

Assemblée générale du 27 mars 2015

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants :

- Boël Catherine, administratrice déléguée
- Dubois Carine, trésorière
- Liebens Rita, secrétaire
- Zidda Natalino

Assemblée générale du 26 avril 2016

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants :

- Boël Catherine, administratrice déléguée
- Dubois Carine, trésorière
- Liebens Rita, secrétaire
- Zidda Natalino

Suite à la fusion des arrondissements judiciaires, l'assemblée générale modifie l'article 2 des statuts : le siège de l'ASBL est fixé à 7500 Tournai, rue Roc Saint Nicaise 4, arrondissement judiciaire du Hainaut division Tournai. Il pourra être transféré ailleurs, en Belgique, par décision de l'assemblée générale qui pourra, en outre, établir des sièges administratifs.

Catherine Boël, administratrice déléguée

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature